

Plan de protection des sources d'eau potable

Présentation publique
La Sarre
Mai 2025



AKIFER

une division du Groupe Conseil UDA

01

GROUPE CONSEIL UDA
Présentation de la firme et de ses
collaborateurs

02

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET
DESCRIPTION
Analyse de vulnérabilité, PPS et
descriptions des installations

03

AIRES DE PROTECTION
Explication et territoire concerné

04

PLAN DE PROTECTION
Présentation du plan de
protection de la ville de La Sarre

05

QUESTIONS
Période de questions



AKIFER

une division du Groupe Conseil UDA

Groupe Conseil UDA

Notre expertise et équipe



01

L'ÉQUIPE DES PLANS DE PROTECTION



Jenifer
Gadomski

M. Sc. en agronomie et M.S.I.
Chargée de projets en
hydrogéologie
jgadomski@akifer.ca
41 8-262-6558
418 872-1161 poste 322



Gaëlle
Carrier

Ing., hydrogéologique
Directrice hydrogéologie
gcarrier@akifer.ca
41 8-554-0318
418 872-1161 poste 227



Olivier
Gauthier

Hydrogéologue
Chargé de projets en
hydrogéologie
ogauthier@akifer.ca
41 8-281-2405
418 872-1161 poste 239



Victoria
Chidaine

Chargée de projet en
hydrogéologie
vchidaine@akifer.ca

Une expertise de pointe, la force d'un groupe

Environnement

Évaluation et caractérisation
(phase I et II)
Réhabilitation de sites contaminés
Traitement de sols
Inventaire et échantillonnage
Certificat d'autorisation
Urgence environnementale

Hydrogéologie

Recherche en eau
Conception et aménagement d'ouvrage
de captage
Modélisation, Étude d'impact
Inspection caméra
Analyse de vulnérabilité, plan de
protection
Gestion d'aquifère
Demande de CA

Géomatique

Cartographie et analyse spatiale

Foresterie

Agronomie

Surveillance environnementale

Milieu naturel et écologie



GROUPE
CONSEIL
UDA



AKIFER

une division du Groupe Conseil UDA



GREBE

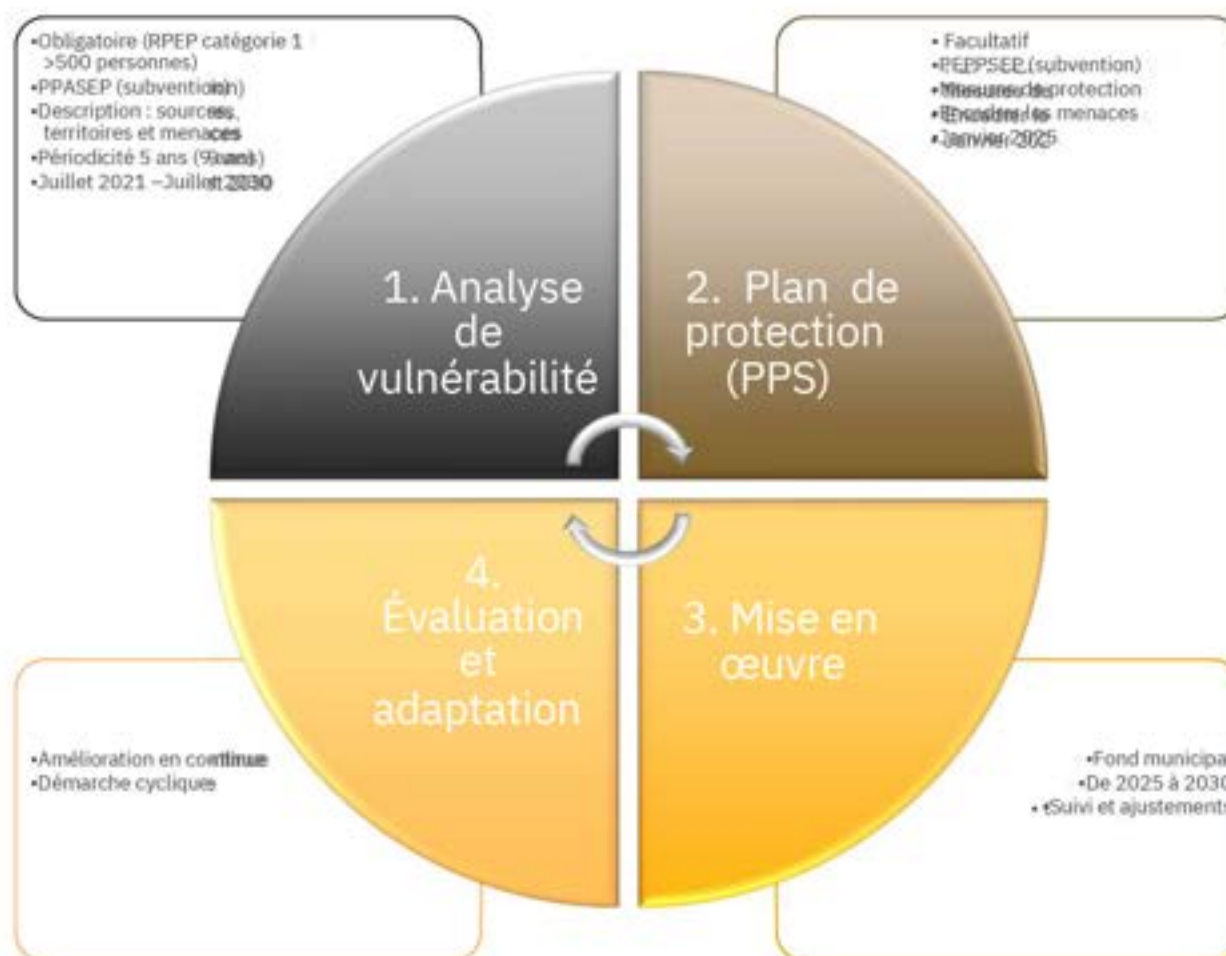
une division du Groupe Conseil UDA



02

Cadre réglementaire et description des installations

Cadre réglementaire



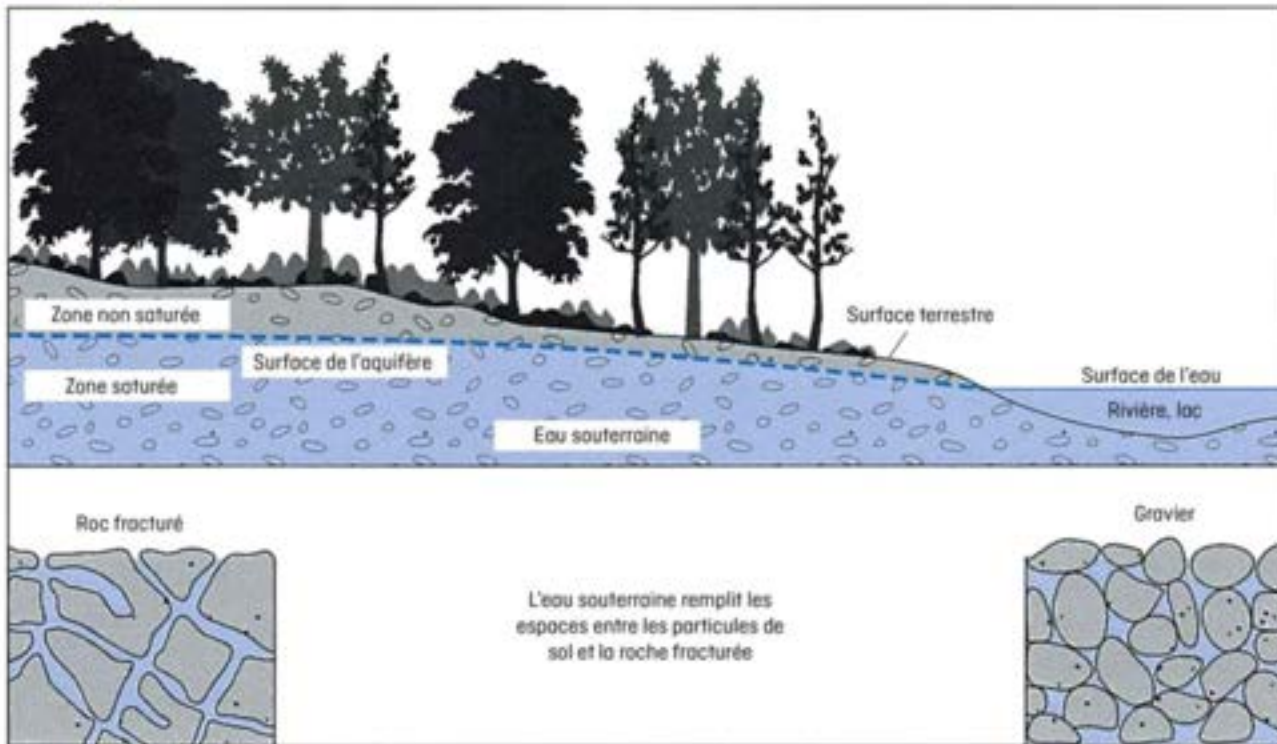
Vos ressources en eau potable

L'objectif de cette rencontre est de présenter le plan de protection au personnel municipal concerné ainsi qu'à tous les acteurs en lien avec la protection de l'eau potable (conseil municipal, citoyens, organismes, etc.). Durant le processus d'élaboration du PPS (2024), la ville de La Sarre a sélectionné plusieurs objectifs généraux (orientations). Selon ces objectifs, plusieurs mesures de protection ont été retenues pour ce premier plan de protection. Le PPS et ses mesures ne sont pas obligatoires mais vivement recommandés par le MELCCFP.

Ville	La Sarre
Site(s) de prélèvement visé(s) par ce plan de protection	3 puits
Type de prélèvement	Eau souterraine
Nombre de lots touchées par l'aire de protection	55
Nombre d'orientations choisies	3
Menaces principales à encadrer	Ouvrage, agricole et extraction
Période visée	2025-2030*



Types d'aquifère



Un aquifère est une formation géologique qui contient une quantité considérable d'eau. C'est un « immense réservoir » où circule l'eau.

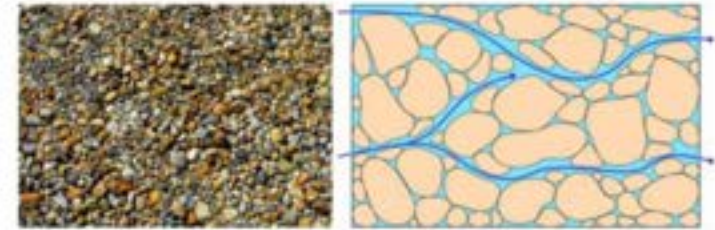


Figure 1. Aquifère granulaire

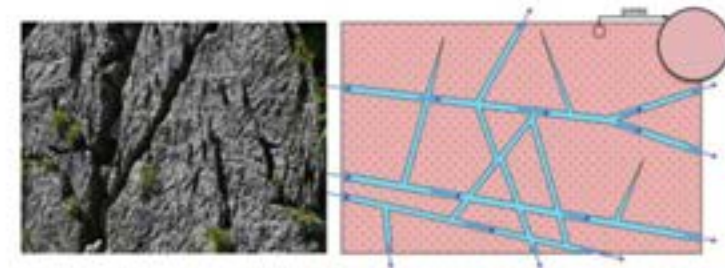
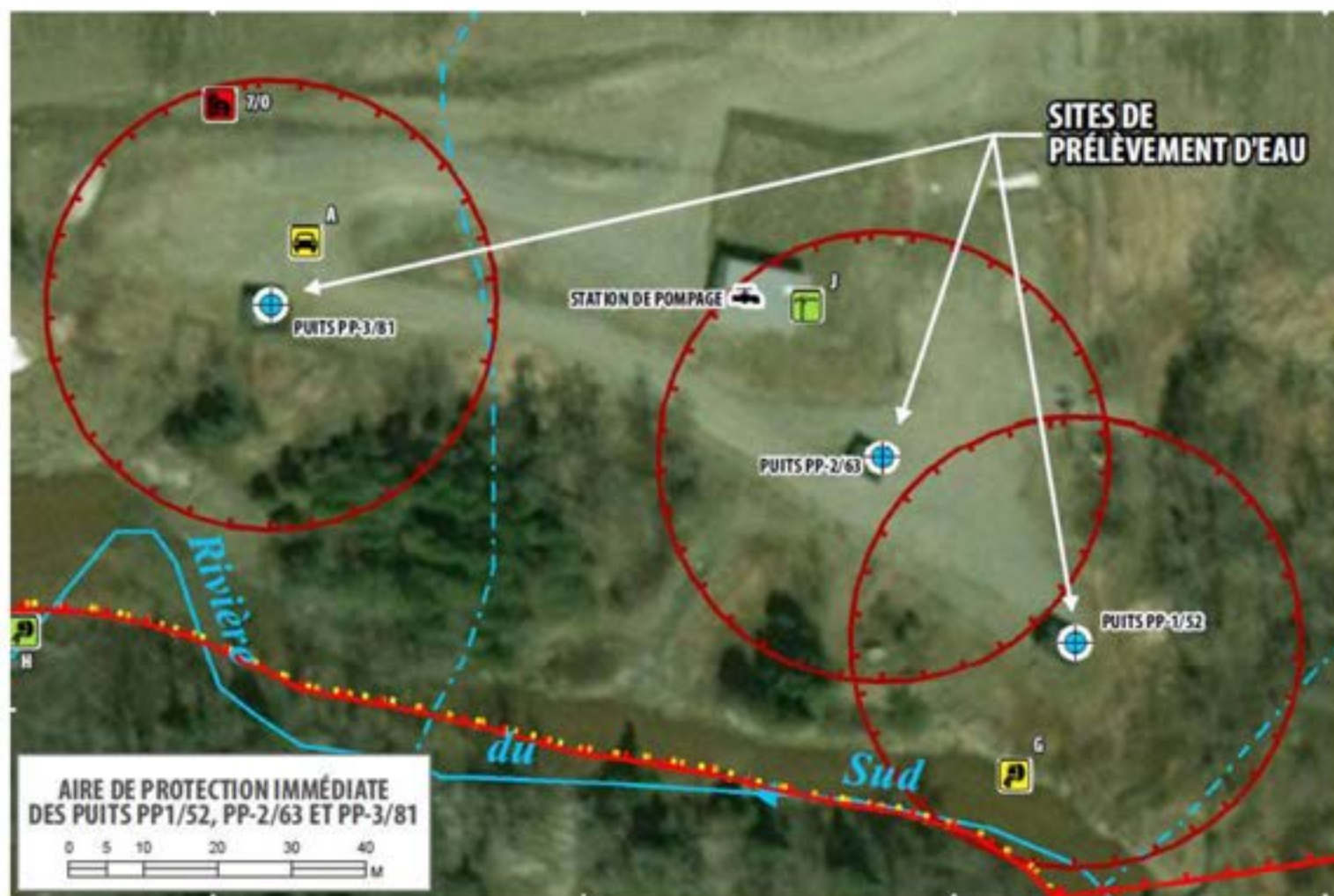


Figure 2. Aquifère au roc fracturé

Localisation des puits



Environnement immédiat des puits



Site de prélèvement PP-1/52



Site de prélèvement PP-2/63



Site de prélèvement PP-3/81



Installation de production d'eau potable



Station de pompage/traitement et réservoir de transit

Installation de production d'eau potable



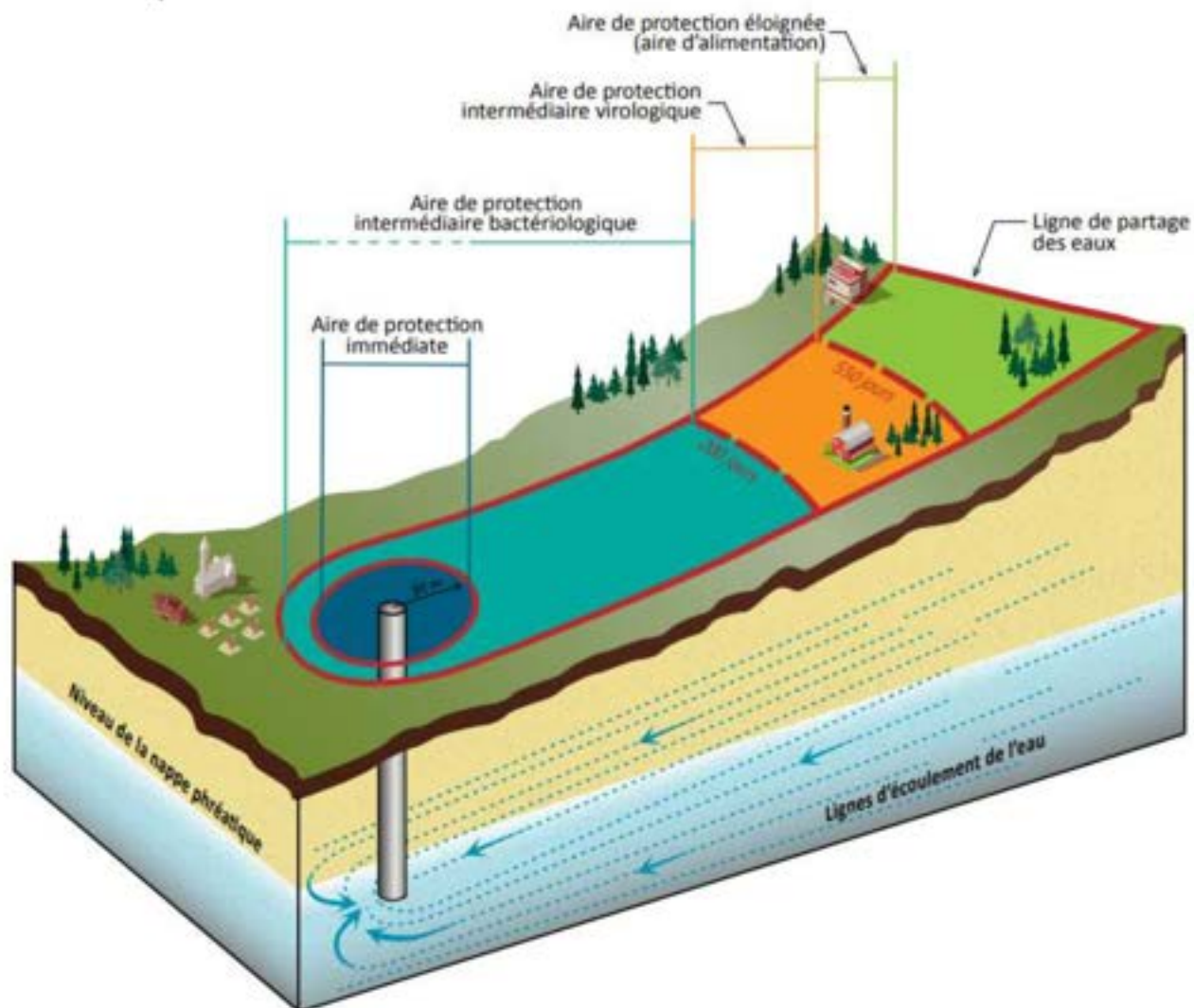
Station de pompage/traitement et réservoir de transit

Aires de protection

03



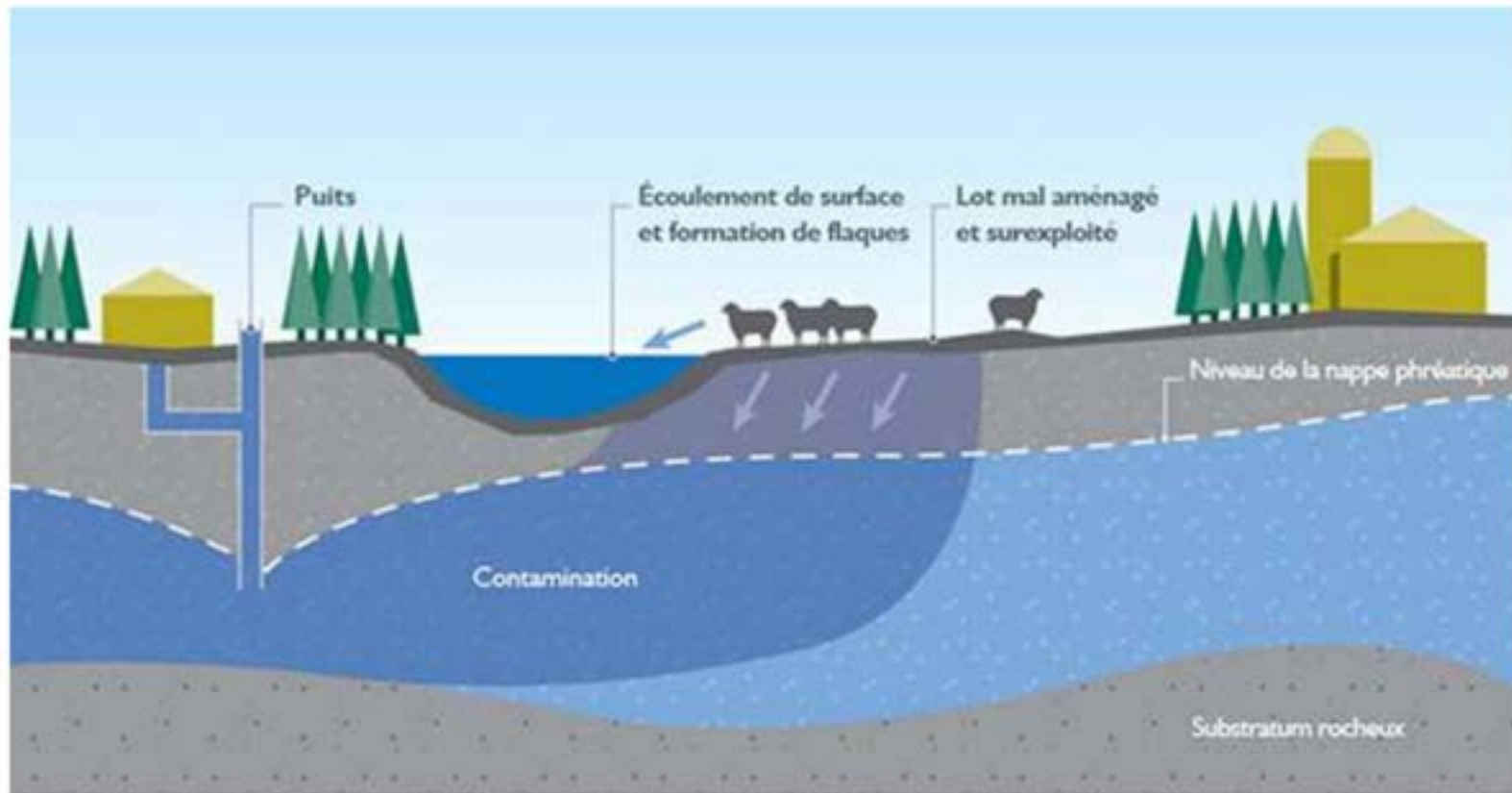
Aires de protection



Aires de protection



Impact des activités de surface



Vulnérabilité d'un aquifère

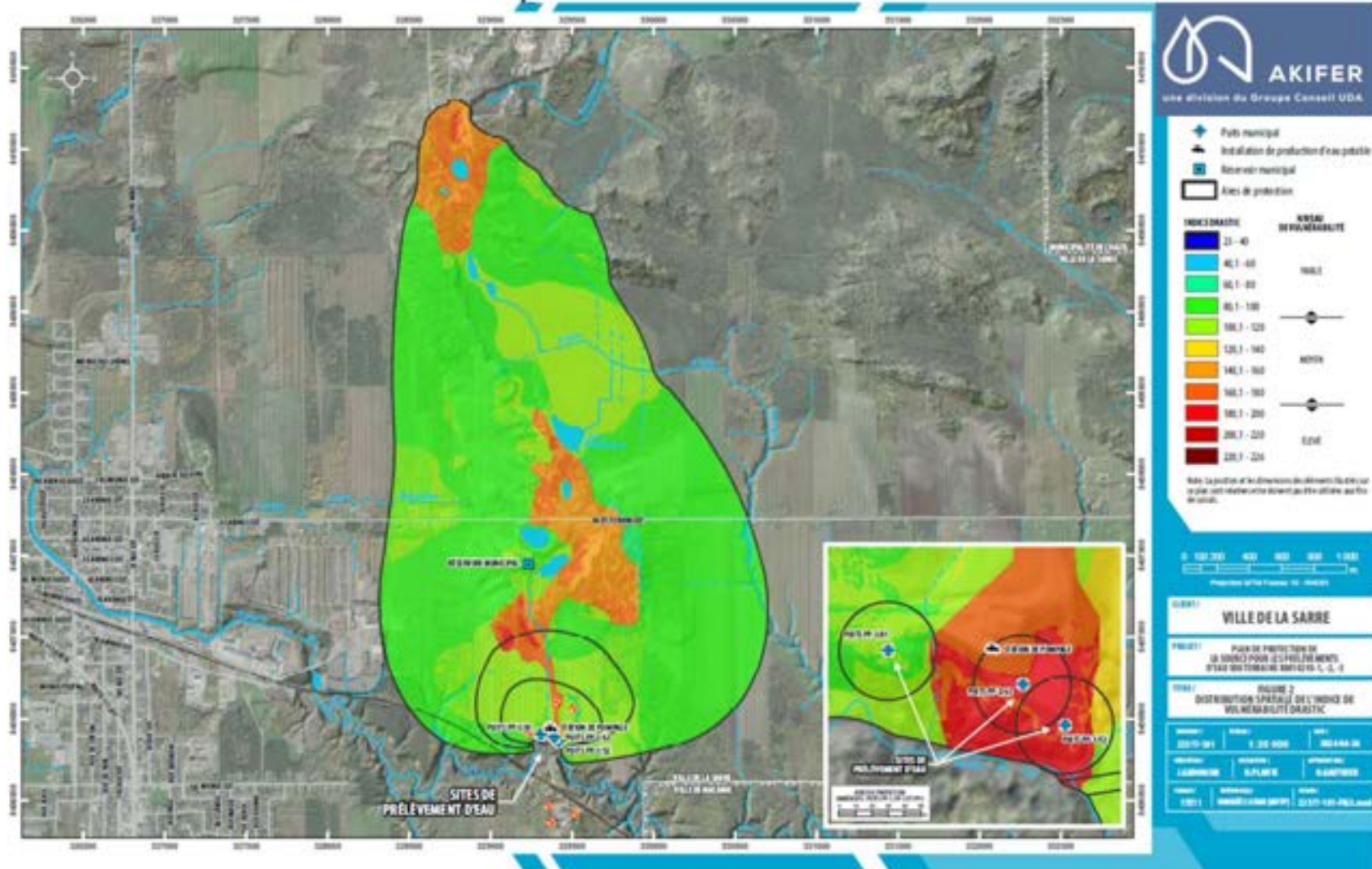
Selon la méthode DRASTIC



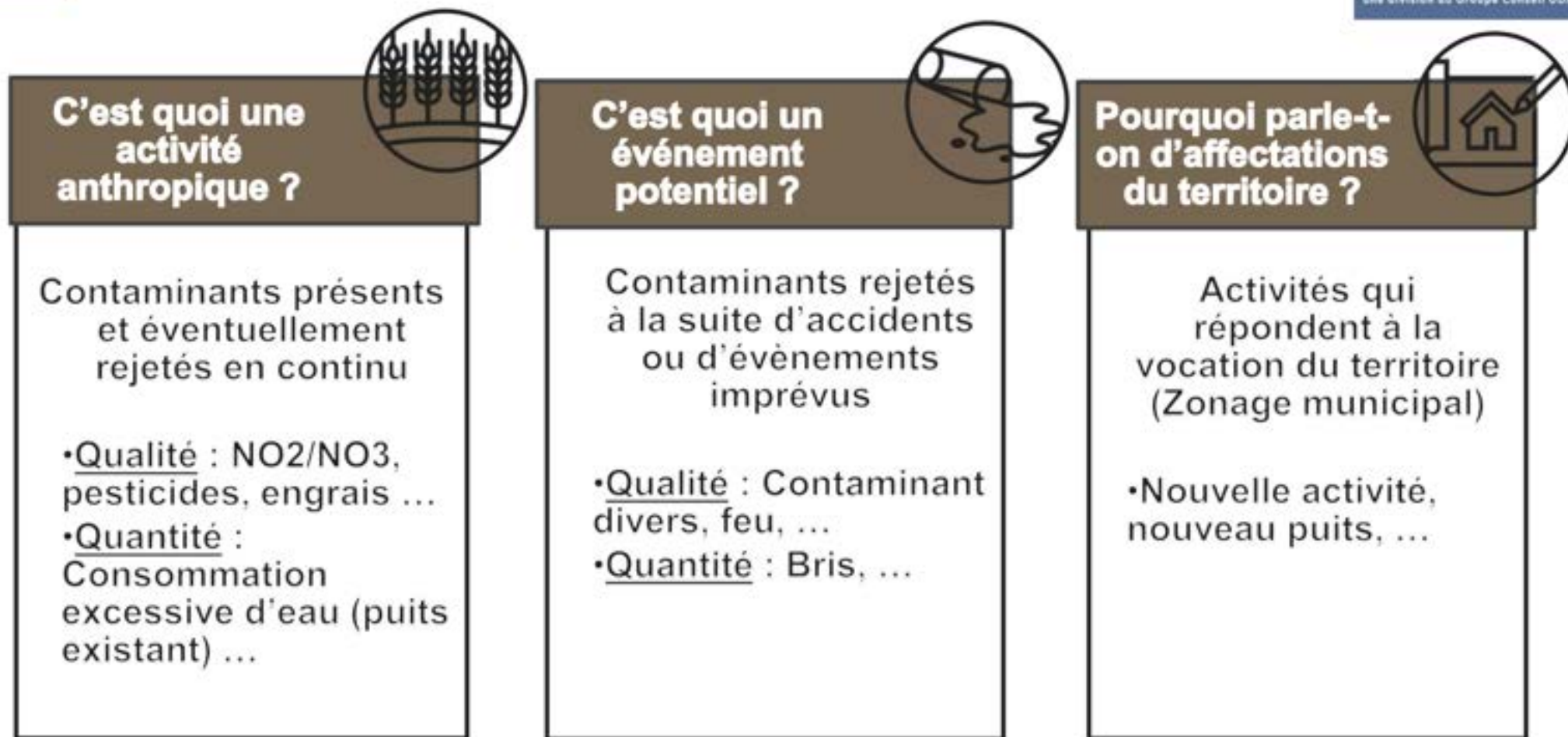
Indice	Indice DRASTIC en %	Degré de vulnérabilité
DRASTIC (I)	$100 \times (I - 23) / 203$	
23 à 100	0 à 38 %	Faible
101 à 179	38 à 77 %	Moyen
180 à 226	77 à 100 %	Élevé

PARAMÈTRE	POIDS
(D) Profondeur de la nappe (Depth to water table)	5
(R) Recharge (Recharge)	4
(A) Nature du milieu aquifère (Aquifer media)	3
(S) Type de sol (Soil media)	2
(T) Pente du terrain (Topography slope)	1
(I) Nature de la zone vadose (Impact of vadose zone)	5
(C) Conductivité hydraulique de l'aquifère (Aquifer conductivity)	3

Vulnérabilité de l'aquifère



Types de menaces (aires uniquement)



+ problème avéré

Activités humaines

Puits non étanches, inactifs, non obturés



Sablière/gravière



Dépotoir/Écocentre



Cimetière



Évènements potentiels

Des commerces, institutions ou industries qui possèdent un réservoir ou un entrepôt



Déversement d'engrais



Des corridors de transport routier et ferroviaire



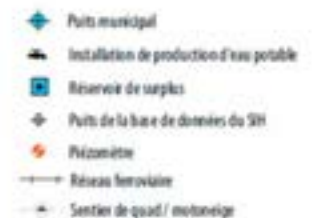
Déversement de produits de traitement



Inventaire des menaces

[illegible]

     REPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère de l'Énergie Direction Générale de l'Énergie		
PROJET DE DÉCRET relatif à la mise en œuvre de la loi n° 2011-105 du 12 janvier 2011 relative à la transition énergétique de la France		
ARTICLE 1. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est modifié comme suit :		
ARTICLE 2. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 3. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 4. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 5. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 6. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 7. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 8. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 9. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 10. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 11. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 12. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 13. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 14. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 15. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 16. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 17. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 18. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 19. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 20. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 21. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 22. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 23. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 24. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 25. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 26. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 27. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 28. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 29. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 30. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 31. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 32. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 33. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 34. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 35. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 36. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 37. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 38. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 39. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 40. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 41. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 42. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 43. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 44. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 45. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 46. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 47. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 48. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011 est abrogé.		
ARTICLE 49. Le décret n° 2011-105 du 12 janvier 2011		



Unité municipale

8 Numéro de référence (identification du lot)

Count d'Esq intermittent

Figure 1 *Flow diagram of study participants*

...and the ...

Rivière, lac et étang

 Avec de protection immédiate

Site de nos livres Internet

 Aire de protection intermédiaire écologique

Zone de protection éloignée

AGNOSTIC

☒ Culture

En Etablissement agricole

Centre équestre

EXTRACTION

☐ Sable et graviers

GESTION MUNICIPALE DE L'EAU POTABLE

 Problème d'approvisionnement en eau

 [Facebook](#)

Points d'observation

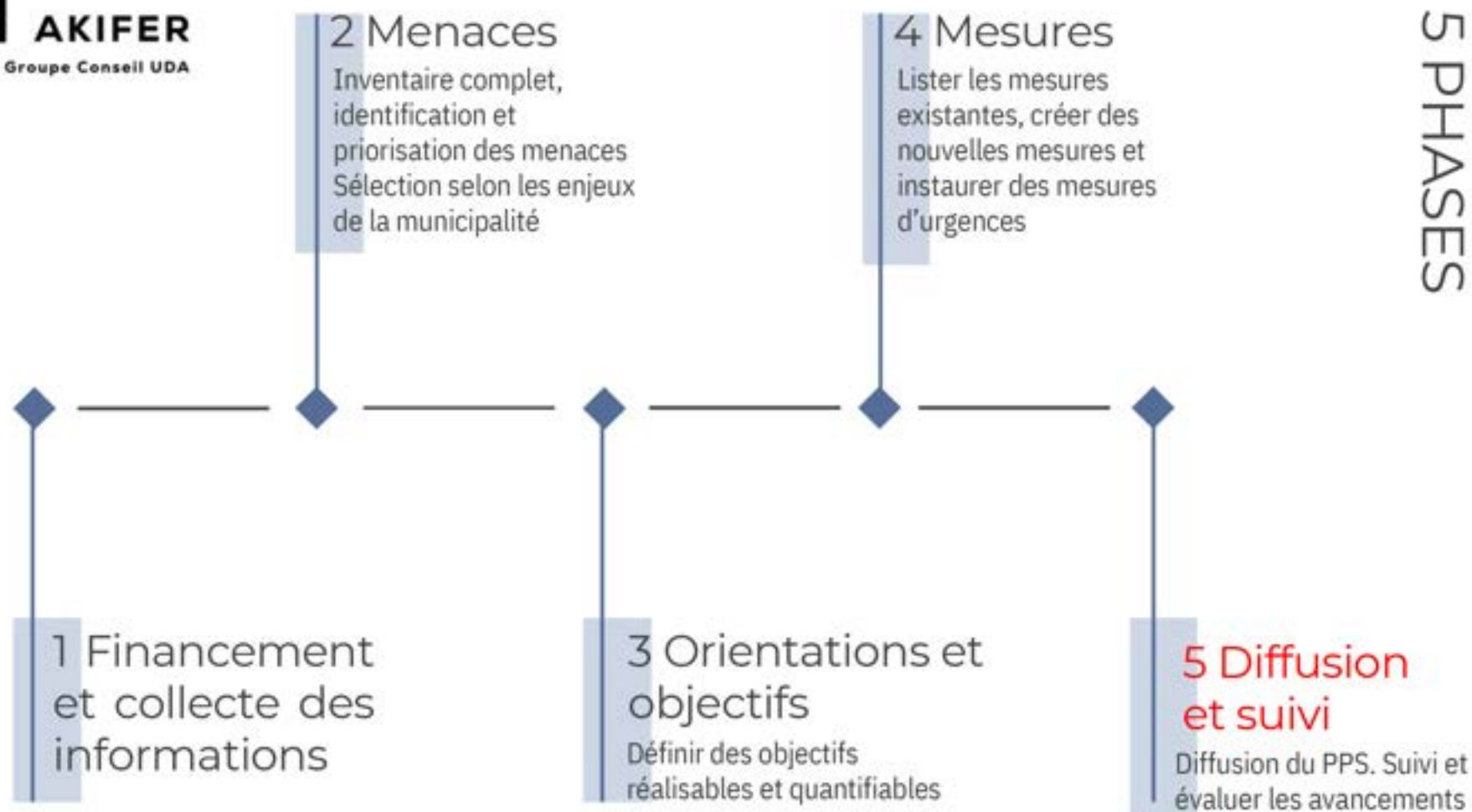
 Problème de qualité d'eau

Les polygrammes présentés sur cette carte correspondent aux codes de l'inventaire des monuments (annexe 6). Un index de correspondance est disponible à l'annexe 7.





Présentation du plan de protection



Plan de protection de La Sarre

Orientation 1

Assurer la pérennité des ouvrages de captage et des installations de production municipale

Orientation 2
Réduire le risque de contamination de l'eau souterraine provenant des activités agricoles et en minimiser les effets potentiels

Orientation 3
Encadrer les activités des sablières pour réduire le risque de contamination de l'eau souterraine

Orientation = Objectif
général

Orientation 1

Orientation 2

Orientation 3

Fiche d'orientation No. 1

Annexe 2.1 - Ville de La Sarre

Ouvrage de captage

Contexte	La ville de La Sarre alimente sa population en eau potable à l'aide de trois puits tubulaires PP-1/32, PP-2/63 et PP-3/81. Ces derniers captent un aquifère libre dans un esker. Les indices de vulnérabilité varient de faible à élevé, par conséquent, les zones ayant un indice DRASTIC de moyen ou élevé devraient être priorisées. L'eau subit un traitement par chloration et une génératrice est présente à la station de pompage à proximité du puits PP-2/63. Les ouvrages de captage présentent des pertes de rendement significatives. Aucun problème de qualité de l'eau n'a été constaté.
Orientation de protection	Assurer la pérennité des ouvrages de captage et des installations de production municipale.
Objectifs opérationnels	1. Respecter la réglementation en vigueur 2. Surveiller les lots concernés par les aires de protection 3. Modifier la réglementation et le zonage 4. Sensibiliser les citoyens au plan de protection des sources d'eau potable 5. Compiler les données relatives au suivi réalisé à l'eau potable 6. Inspecter les ouvrages de captage et les réhabiliter au besoin 7. Protéger les ouvrages de captage de la ville 8. Encadrer l'utilisation et le stockage des produits de traitement 9. Vérifier les puits d'observation 10. Sécuriser les quantités d'eau disponible 11. Mettre à jour le plan de protection 12. Encadrer l'utilisation et le remplissage de la génératrice
Responsabilités	Isabelle D'Amours, directrice générale Jean-Sébastien Fecteau, directeur des services techniques Benoit Lafleur, conseiller scientifique Grégoire Verheyde, technicien en environnement Marie-Pier Angéhart, directrice de l'urbanisme et service de proximité Richard Michaud, directeur travaux publics Hugo Veilleux Alexandre Nickner, responsable des communications Simon Aubé-Richard, technicien en génie civil Opérateur en eau potable Soutien d'une firme en hydrogéologie au besoin
Mesures, contaminants ou groupe de contaminants considérés	• Contaminants divers : Implantation de nouvelles activités à caractère menaçant et vandalisme des ouvrages de captage et des puits d'observation. • Hydrocarbures : Vandalisme des puits d'observation ou à proximité des ouvrages de captage et accident de la route à proximité des ouvrages de captage. • Manque d'eau : Surveillance par une gestion d'aquifère, entretien régulier des puits et mise en place d'une stratégie d'économie d'eau potable.
Territoire concerné	L'ensemble des aires de protection des puits.
Mesures de protection	Voir tableau de suivi annexe 2.2 pour les détails des mesures.

Fiche d'orientation No. 2

Annexe 2.1 – Ville de La Sarre

Agricole

Contexte	Les champs, les centres équestres et les bâtiments agricoles localisés dans les aires de protection de la ville de La Sarre représentent une menace à cause de l'utilisation probable de fumier, d'engrais minéraux, de pesticides et d'équipements fonctionnant aux hydrocarbures. Un déversement accidentel est également possible. Cette menace est importante pour la ville puisqu'elle touche 29 lots sur les 56 se trouvant dans les aires de protection.
Orientation de protection	Réduire le risque de contamination de l'eau souterraine provenant des activités agricoles et en minimiser les effets potentiels.
Objectifs opérationnels	1. Respecter la réglementation en vigueur 2. Sensibiliser les exploitants agricoles aux risques que posent leurs activités pour la qualité de l'eau 3. Investiguer les activités menaçantes en lien avec l'agriculture réellement pratiquées et établir si la qualité de l'eau souterraine en est affectée 4. Établir un plan d'urgence face à un déversement accidentel ou un incident en lien avec les activités agricoles
Responsabilités	Isabelle D'Amours, directrice générale Jean-Sébastien Pecteau, directeur des services techniques Benoit Lafleur, conseiller scientifique Grégoire Verheyde, technicien en environnement Marie-Pier Angéhart, directrice de l'urbanisme et service de proximité Richard Michaud, directeur travaux publics Hugo Veilleux Alexandre Nickner, responsable des communications Simon Aubé-Richard, technicien en génie civil Opérateur en eau potable Agronome
Menaces, contaminants ou groupe de contaminants considérés	• Microorganismes • Substances inorganiques : Fertilisants, nitrites/nitrates • Substances organiques : Pesticides et autres produits chimiques
Territoire concerné	Dans les aires de protection intermédiaire et éloignée des puits.
Mesures de protection	Voir tableau de suivi annexe 2.2 pour les détails des mesures.

Fiche d'orientation No. 3

Annexe 2.1 – Ville de La Sarre

Sablrière

Contexte	Des sablières encore en activité sont présentes dans l'aire de protection éloignée des puits. L'exploitation de sablières en amont hydraulique des ouvrages de captage représente un risque de contamination en substances inorganiques et organiques. Des incidents tels qu'un déversement d'hydrocarbures ou d'autres substances à la suite de la circulation de machineries lourdes est également possible. Enfin, le drainage ou l'abaissement de la nappe phréatique dans le secteur pourrait affecter la capacité de production des ouvrages. Présentement, les activités d'extraction de la sablière ne semblent pas altérer la qualité de l'eau souterraine prélevée par la ville.
Orientation de protection	Encadrer les activités des sablières pour réduire le risque de contamination de l'eau souterraine.
Objectifs opérationnels	1. Respecter la réglementation en vigueur et inspecter les sablières. 2. Sensibiliser les exploitants des sablières. 3. Investiguer l'impact des sablières sur la qualité de l'eau potable. 4. Instaurer un plan de mesures d'urgence. 5. Évaluer le rachat des sablières.
Responsabilités	Isabelle D'Amours, directrice générale Jean-Sébastien Fecteau, directeur des services techniques Benoît Laffeur, conseiller scientifique Grégoire Verheyde, technicien en environnement Marie-Pier Angiehart, directrice de l'urbanisme et service de proximité Josée Gagnon, inspectrice municipale Richard Michaud, directeur travaux publics Firme d'hydrogéologie au besoin
Menaces, contaminants ou groupe de contaminants considérés	• Produits pétroliers : Accidents, déversements et bris mécanique • Substances organiques et inorganiques : Utilisation et maintenance de machineries, incidents ou déversement accidentel • Manque d'eau : Abaissement de la nappe phréatique
Territoire concerné	Dans l'aire de protection éloignée des puits.
Mesures de protection	Voir tableau de suivi annexe 2.2 pour les détails des mesures.

Tableau des mesures et de suivi

Annexe 2.2 : Tableau de suivi - La Sarre - Éléments 2024 - Version finale

	Objectifs et tâches	Catégorie	Date d'échéance	Responsable de la tâche	Coût		Indicateur de suivi	Statut	2024											
					Coût estimé	Ressource			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre		
Assurer la pérennité des ouvrages de captage et des installations de production municipale.	S'assurer que la localisation et la description des puits, la localisation des zones de protection et les niveaux de vulnérabilité de l'eau souterraine, indiqués dans les zones de protection, soient disponibles sur le site internet (information publique - Article 68 du MRP).	MO	Début 2025	D. Nickner Alexandre	Salaire municipal	Salaire municipal	Information affichée													
	Mettre à jour l'analyse de vulnérabilité aux 5 ans (article 68 du MRP).	MO	Janvier 2025	Fume d'hydrogéologie	11 000 \$		Étude commandée													
	Objectif 1.2 Surveiller les zones sensibles par les zones de protection																			
	Marquer les lots concernés par les zones de protection à jour dans le base de données du service d'urbanisme (SIG/ARMA) et assurer que soient à jour des lots concernés par recherche afin d'identifier les demandes de permis.	MO	M. 2025	Angélique Marie-Pier	Salaire municipal	Salaire municipal	Lots marqués dans le logiciel													
	Ajouter une couche géométrique pour les zones de protection à jour dans le logiciel utilisé par le service d'urbanisme. Faire en sorte que cette couche soit affichée sur le plan au démarrage du logiciel.	MO	M. 2025	Angélique Marie-Pier	Salaire municipal	Salaire municipal	Ajouté au logiciel													
	Objectif 1.3 Faciliter la réglementation et le usage																			
	Créer une grille d'usage associée à la zone de conservation pour réglementer les usages permis.	MO	2025	Angélique Marie-Pier	Salaire municipal	Salaire municipal	Grille d'usage approuvée et mise en application													
	Objectif 1.4 Surveiller les ouvrages au plan de protection des sources d'eau potable																			
	Indiquer la présence des zones de protection immédiatement à l'aide de panneaux instructifs (normes 20).	SE	2025	Audé-Richard Simon	2 000 \$		Panneaux installés (20)													
	Ajouter les propriétés des lots occupant l'ensemble des zones de protection via une lettre d'avis et de sensibilisation au plan de protection. Cette lettre devra inclure les données à contacter en cas d'urgence.	SE	2025	D. Nickner Alexandre	100 \$		Lettres envoyées aux 50 lots													
Orientation 1. Assurer la pérennité des ouvrages de captage et des installations de production municipale.	Objectif 1.5 Contrôler les données relatives au local relatif à l'eau potable																			
	Compléter les résultats d'analyses des données périodiques dans un fichier Excel afin de faciliter le suivi des paramètres affectant ou ayant affecté la qualité des eaux souterraines (voir exemple à l'annexe B).	MO	En tout temps	Verlieux Hugo	Salaire municipal	Salaire municipal	Excel rempli, info, bien structurée													
	Faire un registre des événements ayant un impact sur les données d'exploitation, tels que les lavages de réservoir, les fuites, les incendies majeurs, les bris d'équipements, la contamination des appareils, les pluies abondantes, etc. voir exemple à l'annexe B.	MO	En tout temps	Verlieux Hugo	Salaire municipal	Salaire municipal	Excel rempli, info, bien structurée													
	Analiser les registres pour identifier de paramètres problématiques et évaluer si certains paramètres ont une tendance à la hausse avec le temps.	AOE	Annuel (fin de l'été)	Personnel municipal en forme d'hydrogéologie	1 000 \$/an + Salaire municipal		Excel rempli et info, bien structurée													
	Objectif 1.6 Inspecter les ouvrages de captage et les installations au local																			
	Réaliser une inspection visuelle des puits en notation lors d'un report de pompe afin d'évaluer l'état des puits et d'identifier si un nettoyage est requis.	AOE/MO	2 fois par 5 ans	Fume d'hydrogéologie	3000 \$ par puits		Inspection visuelle													
	Procéder au nettoyage et à la réhabilitation des puits si nécessaire.	MO	À la saison	Fume d'hydrogéologie	À définir		Nettoyage effectué													
	Objectif 1.7 Protéger les ouvrages de captage de la ville																			
	S'assurer que le terrain où se trouvent les ouvrages de captage est entièrement closuré et fermé en tout temps.	MO	En tout temps	Personnel municipal	Salaire municipal	Salaire municipal	Vérification adéquate													
	Vérifier les ouvrages de captage et s'assurer qu'ils demeurent en bon						Vérification													

1. Pérennité ouvrages

2. Agricole

3. Extraction

Données

Catégorie de mesure

1 onglet par orientation

Échéance projetée (peut être modifiée)

Responsable désigné pour accomplir la tâche

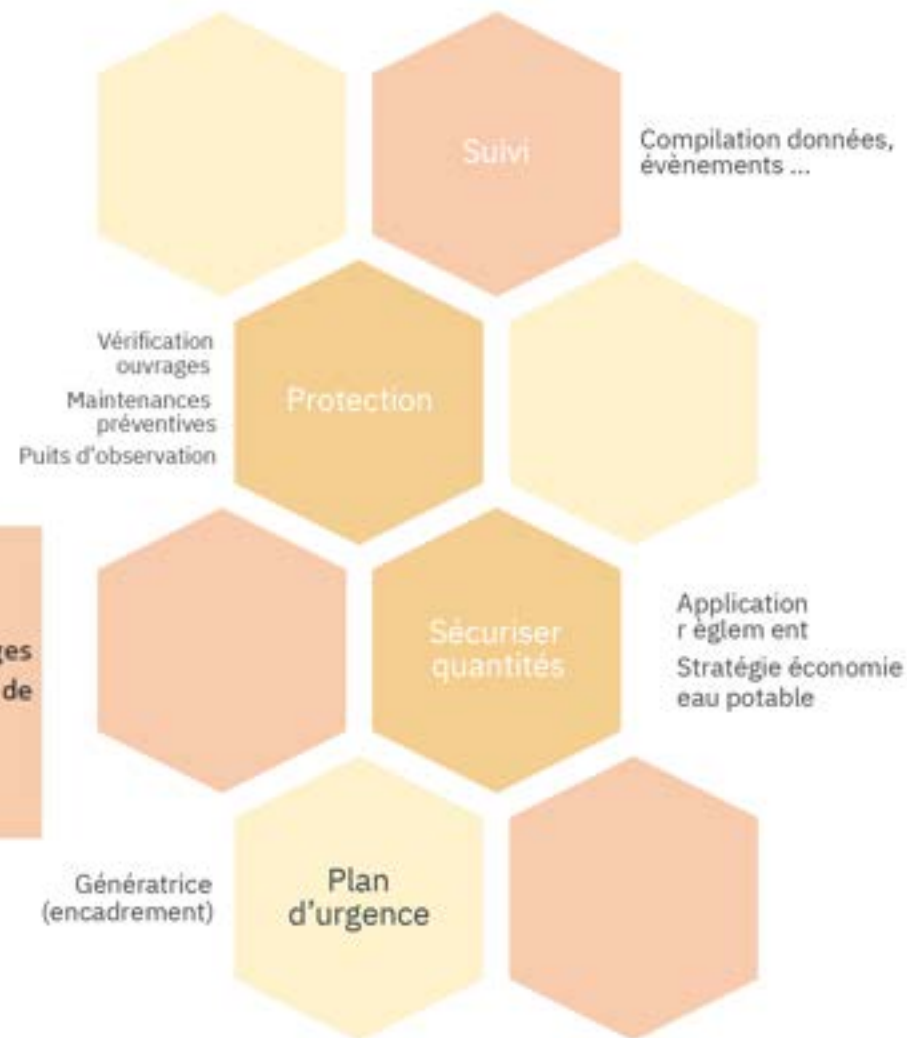
Indicateur de suivi de la tâche

Calendrier = moment d'accomplissement projeté de la tâche (peut être modifié)

Mesures –Orientation 1



Orientation 1.
Assurer la pérennité des ouvrages de captage et des installations de production municipale.
Fiche 1

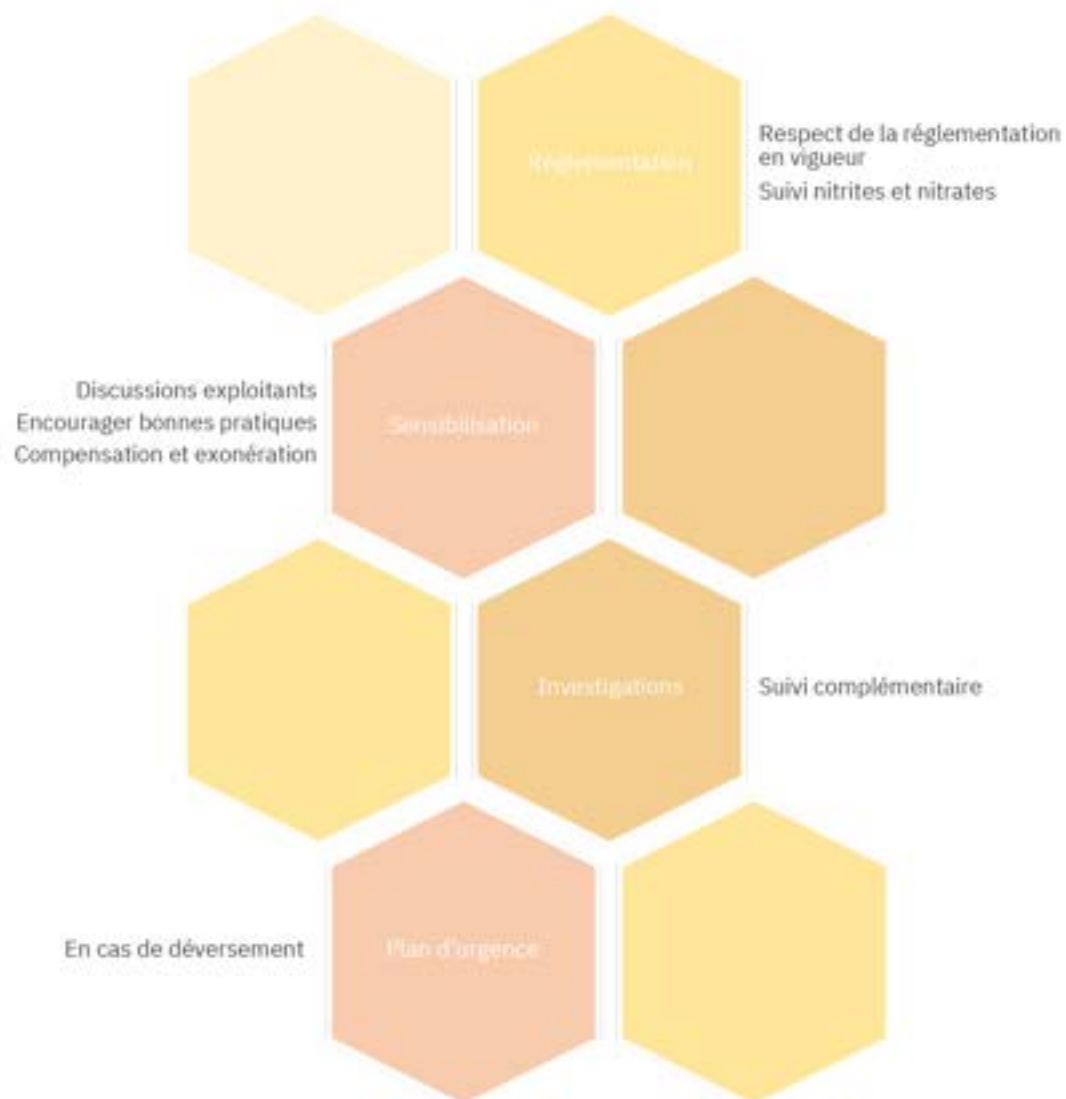


Mesures –Orientation 2

Orientation 2.

Réduire le risque de contamination de l'eau souterraine provenant des activités agricoles et en minimiser les effets potentiels.

Fiche 2

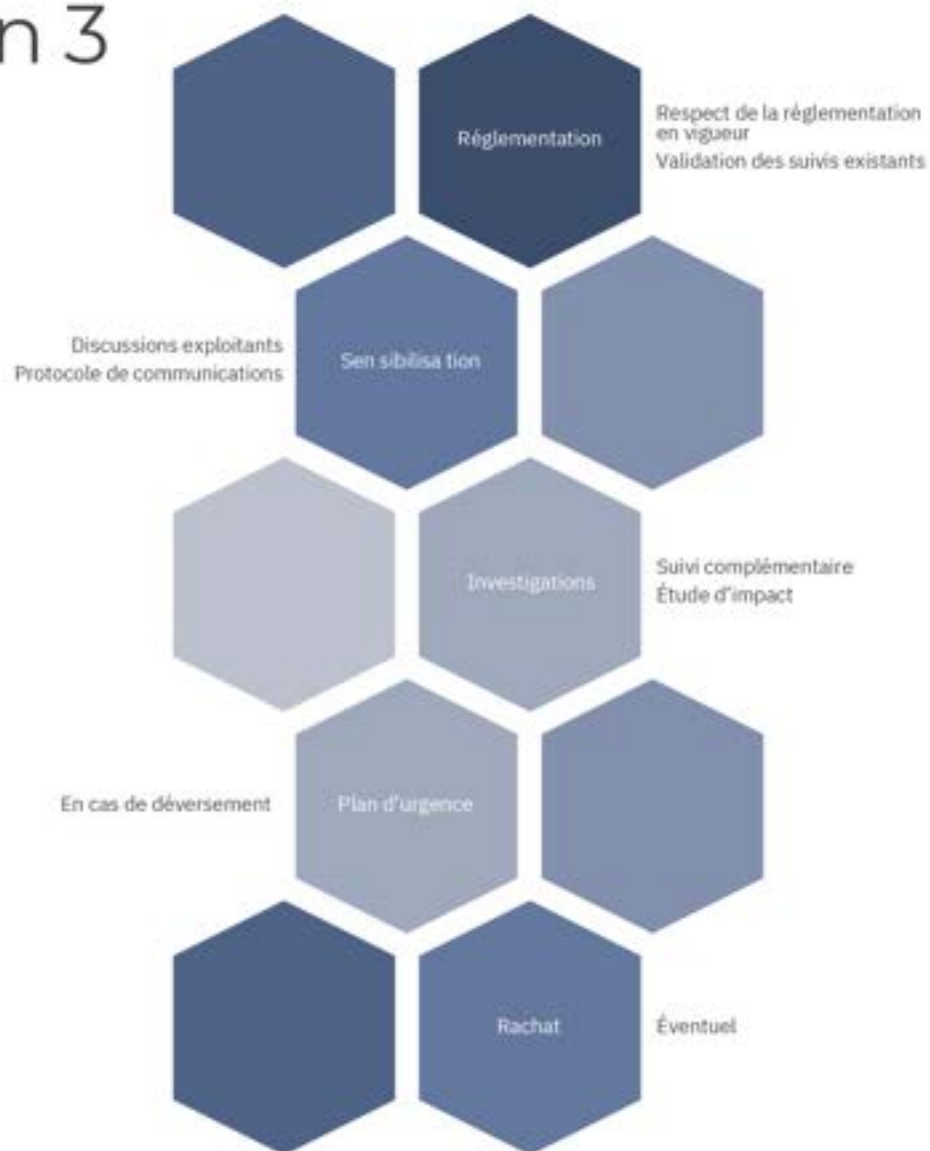


Mesures –Orientation 3

Orientation 3.

Encadrer les activités des sablières pour réduire le risque de contamination de l'eau souterraine.

Fiche 3



Annexes de gestion

Reçues en
Excel et PDF

Registre analyse

- Compilation données qualité
- Par catégorie

Registre problèmes

- Permet un meilleur suivi temporel
- Avis ébullition, maintenance ...

Registre obligatoire

- 4h
- Journalier
- Bilan annuel

Année	Date d'installation	Statut	Commentaire	Statut	Commentaire
2014-2015	15-01-2015	1	2014-2015	20	2014-2015
2015-2016	15-01-2016	1	2015-2016	20	2015-2016

Année	Date d'installation	Statut	Commentaire	Statut	Commentaire
2014-2015	15-01-2015	1	2014-2015	20	2014-2015
2015-2016	15-01-2016	1	2015-2016	20	2015-2016

Année	Date d'installation	Statut	Commentaire	Statut	Commentaire
2014-2015	15-01-2015	1	2014-2015	20	2014-2015
2015-2016	15-01-2016	1	2015-2016	20	2015-2016

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 20...

Données de l'installation de distribution :

Nombre de l'installation de distribution : _____

Nombre de personnes desservies : _____

Date de publication de l'avis : _____

Données de l'installation de distribution :

Personne à contacter pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

- Nom : _____
- Adresse de l'installation : _____
- Courriel : _____

En présence de la personne responsable de l'installation de distribution :

À noter :

Le présent bilan est disponible à l'adresse suivante : [http://www.quebec.ca/qualite-de-l'eau](#)

Attention à l'emplacement
et à la disponibilité des
documents

AKIFER
une division du Groupe Conseil UDA

Sablère

Agit en cas d'incidents ou de débordement accidentel dans les aires de protection des ouvrages de captage - **Sablière(s) et nappes(s)**



À remplir par la ville

Échelle de temps



Identifier personnes responsables, échéances, ressources disponibles et appropriation du PPS

Premier suivi avec UDA

Analyse de vulnérabilité

2025 : Début mise en œuvre par la ville
Novembre 2023
Octobre 2025

Ajustement

Décembre 2026

Deuxième Suivi avec Akifer

Ajustement

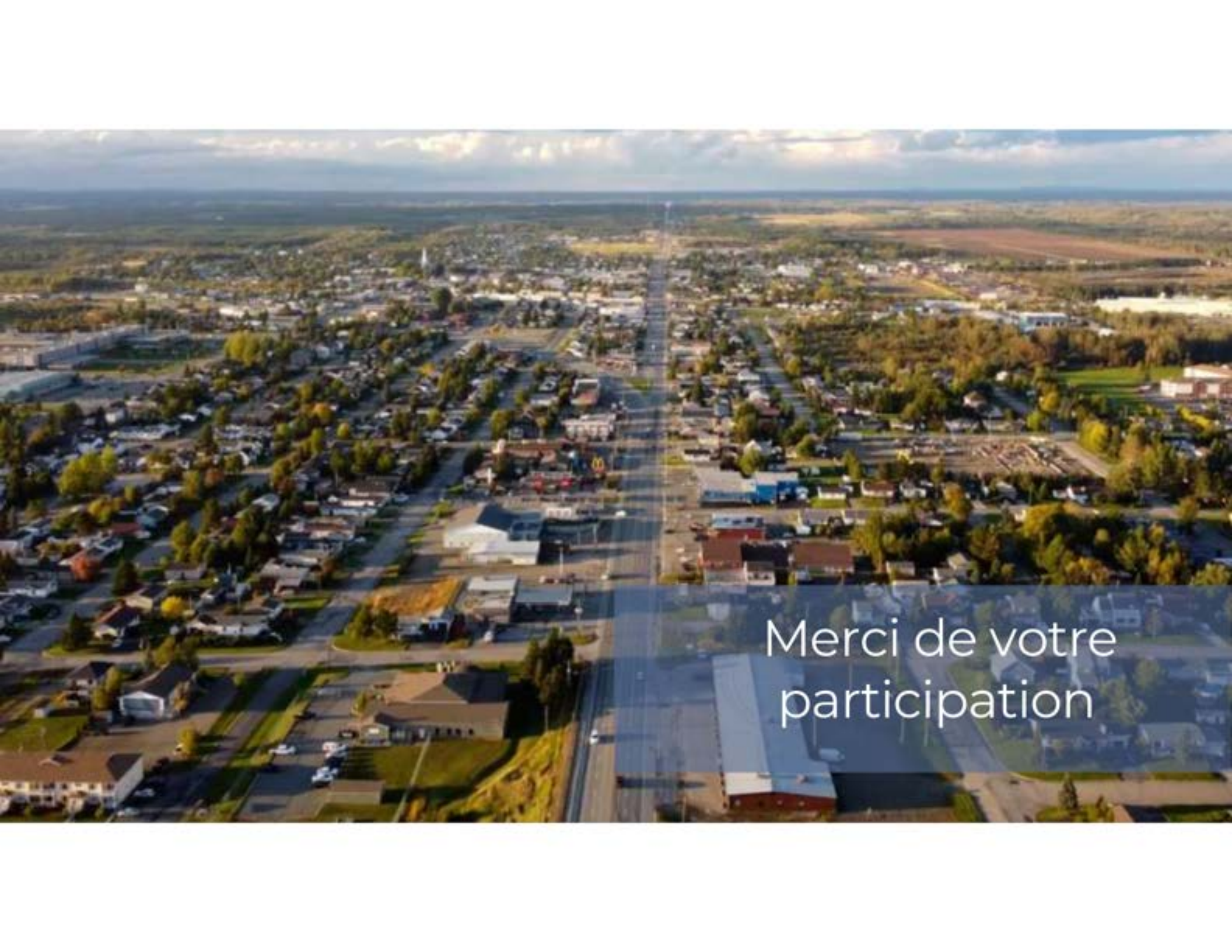
Juillet 2030

Mise à jour du plan de protection
= amélioration en continue



En cas de question ☐ Équipe toujours disponible

Des questions?



Merci de votre
participation

Nos services



URGENCE ENVIRONNEMENTALE 24/7 : 1 866 656-4066

SERVICES OFFERTS

AKIFER
une filiale du Groupe Conseil UDA

ENVIRONNEMENT

- Etudes environnementales de site
- Évaluation environnementale phase I
- Caractérisation environnementale phases II et III
- Inventaire et échantillonnage de matériaux (amiant, plomb, moisissures, etc.)
- Réhabilitation environnementale de sites contaminés
- Plan de réhabilitation
- Réhabilitation environnementale par excavation
- Réhabilitation environnementale in situ et ex situ
- Conception et gestion de sites de traitement de sols contaminés
- Caractérisation des eaux de surface et des eaux usées
- Vérification de conformité environnementale
- Expertise sur les systèmes de stockage des installations pétrolières
- Urgence environnementale
- Formation technique environnementale
- Témoin expert

HYDROGÉOLOGIE

- Recherche d'eau souterraine pour l'implantation de puits
- Nettoyage et réhabilitation de puits
- Inspection de puits par caméra
- Gestion d'aquifère et suivi de la performance de puits
- Délimitation des aires de protection
- Calcul de l'indice DRASTIC
- Analyse de vulnérabilité
- Plan de protection de sources d'eau potable
- Études hydrogéologiques
- Modélisation numérique de l'écoulement de l'eau
- Études d'impacts sur l'eau souterraine
- Étude de migration de contaminants
- Étude géophysique
- Formation technique et témoin expert

1000, RUE CYRILLE-DUQUET, BUREAU 210, QUÉBEC (QC) G1N 4K8
WWW.AKIFER.CA 418 872-1161

2100, BOULEVARD RENÉ-GAULTIER, BUREAU 306, VARENNES (QC) J0X 1P1
WWW.AKIFER.CA 450 929-2294

GÉNIE-CONSEIL | HYDROGÉOLOGIE | ENVIRONNEMENT

Nos services



SERVICES OFFERTS

FORAGE ENVIRONNEMENTAL ET GÉOTECHNIQUE

Les mesures et échantillons recueillis lors des travaux de forage (études géotechniques et environnementales, prospection minière) informent les différents intervenants d'un projet (ingénieurs, architectes, entrepreneurs, exploitants) sur la nature et les propriétés des sols, du roc et de l'eau souterraine.

- Forage à la tarière évidée
- Forage au diamant
- Forage manuel
- Installation de puits
- Services connexes

1990, RUE CYRILLE-DUQUET, BUREAU 210, QUÉBEC (QC) G1N 4K8
WWW.FORASPEC.COM 418 872-0806

Nos services



SOLNEUF

SERVICES OFFERTS

TRAITEMENT DE SOLS CONTAMINÉS

Solneuf est un centre de traitement de sols contaminés par des hydrocarbures légers et lourds. Tous les sols décontaminés sont utilisés par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) comme sols de recouvrement journalier ou lieu d'enfouissement technique de Neuville : l'empreinte environnementale des sols décontaminés est très faible puisqu'ils sont transportés sur une distance de 1 kilomètre jusqu'à leur valorisation finale.

- Sols inférieurs aux critères « C » : tous types de contaminants
- Sols supérieurs aux critères « C » : hydrocarbures lourds et légers
- Capacité annuelle : 30 000 tonnes

1314, CHEMIN DU SITE À NEUVILLE, G0A 2B0
WWW.SOLNEUF.COM 418 871-8001

Nos services



GROUPE
CONSEIL
UDA



GREBE

une filiale du Groupe Conseil UDA

SERVICES OFFERTS

AGRONOMIE

- Demande de permis et autorisations (CPTAQ)
- Inventaires agricoles et pédologiques
- Expertise agricole
- Surveillance/supervision/suivi agronomiques
- Évaluation de pertes de récoltes
- Évaluation de compensations financières (rendement agricole)
- Conception et modification de plans de drainage souterrain
- Plans de développement de la zone agricole (PDZA)

FORESTERIE

- Foresterie urbaine
- Inventaires forestiers
- Détection de maladies et d'insectes
- Évaluation de l'état de santé des arbres
- Évaluation de la valeur monétaire
- Évaluation du potentiel acéricole
- Plan d'aménagement forestier / Plan d'érablière (PPAQ)
- Évaluation de la valeur écologique des boisés
- Élaboration de mesures d'atténuation et de projets de compensation
- Demande de permis d'abattage d'arbres

ENVIRONNEMENT

- Inventaires floristiques/fauniques
- Délimitation/caractérisation des milieux humides et hydriques
- Études d'impact sur l'environnement
- Élaboration de mesures d'atténuation
- Élaboration de programme de suivis environnementaux
- Élaboration de projets de compensation (milieu humide, reboisement)
- Restauration écologique de cours d'eau
- Évaluation de la valeur écologique des milieux naturels
- Demande de permis et autorisations
- Soutien technique et stratégique aux organisations autochtones

WWW.UDAINC.COM

SIÈGE SOCIAL / 426, CHEMIN DES PATRIOTES, ST-CHARLES-SUR-RICHIEU (QC) J0H 2G0
BUREAU RÉGION DE LANAUDIÈRE / 1550, ROUTE 125, SAINTE-JULIENNE (QUÉBEC) J0K 2T0

450 584-2207
450 399-0711



AKIFER

une division du Groupe Conseil UDA

Nos services

SURVEILLANCE ET SUIVI

- Réalisation d'inventaires floristiques et fauniques pré-construction
- Répulsion/exclusion de poissons/herpétofaune
- Échantillonnage de sols, d'eau, de boue et autres matériaux
- Suivi de l'érosion et de la qualité des eaux de surface/souterraines
- Stabilisation/remise en état de talus de cours d'eau
- Modifications aux systèmes de drainage souterrain
- Remise en état de site
- Gestion de la turbidité, des matières en suspension, des eaux de pompage, de déversements accidentels, d'espèces exotiques envahissantes
- Conception/recommandation de mesures d'atténuation diverses

GÉOMATIQUE

- Conception de bases de données géospatiales (SIG)
- Production de différents produits cartographiques
- Modélisation 3D, calcul de volume, profil topographique
- Comparaison des variantes d'un projet
- Analyse et compilation des contraintes
- Développement d'applications de cartographie web
- Programmation et automatisation des processus

NÉGOCIATION DES DROITS D'ACCÈS ET LIAISON AVEC LES PROPRIÉTAIRES

- Relations avec les propriétaires
- Création/mise à jour de listes de propriétaires
- Négociation: droits/options/servitudes/ententes
- Estimation de montants compensatoires
- Séances d'information (de groupe ou individuelle)
- Suivi durant/après les travaux
- Relations avec les communautés autochtones

SERVICES OFFERTS
(SUITE)



GROUPE
CONSEIL
UDA

450 584-2207
WWW.UDAINC.COM

